

Service EPS

Dossier suivi par :
Pierre BERICH
CPD - CT EPS

Tél : 02 43 61 58 41
Mél : pberich@ac-nantes.fr

19, Boulevard Paixhans
CS 50042
72071 LE MANS CEDEX 9

Le Mans, vendredi 22 août 2025

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale de la Sarthe

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er}
degré

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale chargés des
circonscriptions du 1^{er} degré

Objet : Développement du dispositif « Savoir rouler à vélo » dans les écoles publiques de la Sarthe

Références :

Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018

Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 : *Encadrement des activités physiques et sportives*

Mesdames, Messieurs les enseignants du 1^{er} degré,

Afin de permettre à tous les élèves de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège, le programme « Savoir rouler à vélo » a été initié par le comité interministériel du 9 janvier 2018 puis repris par le plan vélo lancé le 14 septembre 2018.

Ce programme permet aux élèves de 6 à 11 ans de devenir autonomes à vélo, de pratiquer quotidiennement une activité physique et de se déplacer de manière écologique et économique.

D'une durée de 10h minimum, ce dispositif permet un apprentissage progressif pour les élèves de l'école élémentaire, en trois étapes :

- Bloc 1 : savoir pédaler (maîtrise des fondamentaux du vélo) ;
- Bloc 2 : savoir circuler (découverte de la mobilité à vélo en milieu sécurisé) ;
- Bloc 3 : savoir rouler à vélo (circulation en situation réelle).

Pour permettre aux élèves d'acquérir le « Savoir rouler à vélo », une programmation à l'échelle de l'école favorisera ces apprentissages qui doivent être menés dès le cycle 2 (pour les blocs 1 et 2) et seront facilités par les apprentissages menés à l'école Maternelle, autour de la maîtrise des engins roulants. La mise en œuvre du bloc 3 nécessite l'organisation, pour les élèves de cycle 3, d'une sortie sur route.

Sur ce dernier point, j'attire votre attention sur la nécessité de faire appel à des intervenants extérieurs (qu'ils soient professionnels ou bénévoles) afin de respecter un taux d'encadrement permettant une prise en charge de tous les élèves dans les meilleures conditions pédagogiques et sécuritaires.

Lors d'un déplacement sur route, conformément aux recommandations du programme « Savoir rouler à vélo », chaque groupe **ne pourra excéder 6 élèves et sera encadré par un adulte agréé.**

A ce titre, les conseillers pédagogiques en EPS organisent tout au long de l'année scolaire des sessions de formation à destination des intervenants bénévoles.

Les enseignants qui ne seraient pas formés à la pratique du vélo pourront le cas échéant se manifester auprès des conseillers pédagogiques EPS de circonscription, afin de bénéficier d'un accompagnement.

L'objectif de ce dispositif est que tous les élèves entrant au collège aient validé le « Savoir rouler à vélo ». Cette validation sera valorisée par une remise d'attestation que chaque enseignant pourra générer sur le site officiel dédié. Un guide ainsi que des ressources pédagogiques sont disponibles sur le portail EPS du site internet de la DSDEN 72 :

<https://www.pedagogie1d.ac-nantes.fr/sarthe/education-physique-et-sportive/savoir-rouler-a-velo/>

Je vous remercie de votre collaboration pour la mise en œuvre de ce projet ambitieux et d'utilité publique, au service des élèves de la Sarthe.

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique
des Services de l'Education Nationale
de la Sarthe

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid 'D' followed by a horizontal stroke that extends to the right.

Dominique POGGIO